



LE TOUR DU LAC

Bulletin mensuel
d'information

Municipalité de Lac-Édouard

Volume 20 numéro 9

Balade en ponton du 15 août

Septembre 2026

En ce bel après-midi ce n'est pas moins de 12 pontons qui ont formé un cortège sur le lac Édouard. Parti du quai municipal, le groupe s'est dirigé vers la baie Bouleau.



Après un arrêt au parc de la Batiscan, ce fut au tour de la baie William de les accueillir. Au fil des activités, ils ont réussi à amasser la somme de 1665,00 \$. Ce montant sera remis à la Coopérative de Solidarité de Lac-Édouard.

Pour le souper, tout le monde s'est retrouvé au Domaine Lac-Édouard pour continuer à fraterniser autour d'un bon repas.

Félicitations aux organisatrices et plus particulièrement à madame la mairesse Annic Bouchard ainsi qu'à madame Isabelle Matte d'avoir réalisé cette activité ayant pour thème « Les années 80 ».



À l'an prochain !

Dans ce numéro :

Balade en ponton du 15 août	1
Calendrier des activités	2
Crédit de taxes municipales	3
La reconnaissance est la mémoire du 	4
Rappel : La 2 ^e cueillette des encombrants	
Mieux récupérer et composer nos matières résiduelles	5
Chronique l'Avertisseur	6
Avant de remiser vos embarcations	7
Rappel : Carte d'accès de la rampe de mise à l'eau	
Une nouvelle aventure pour Anna Bayle	
Semaine de la sécurité ferroviaire	8
Abattage et émondage	
Coordonnées de la Mairie	9
Dates des assemblées municipales pour l'année 2026	
Venez nous rencontrer à la bibliothèque	

Calendrier des activités

Septembre 2026

Légende :  Collecte des ordures ménagères, des matières recyclables et  des encombrants

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
		 8 Conseil municipal 18 h	9	 10 Cueillette des encombrants	11	12
13	 14	15	16	17	18	19
20	 21	22	23	24	25	26
27	 28	29	30	Semaine de la sécurité ferroviaire du 21 au 27 septembre		

Octobre 2026

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
				1	2	3
4	 5	6	7	8	9	10
11	Action de grâce Mairie fermée	  13 Conseil municipal 18 h	14	15	16	17



Cueillette des ordures ménagères, SVP, veuillez respecter le poids maximal de votre sac à déchets, sinon, il ne sera pas ramassé.

POIDS MAXIMAL
DE 6,8 KG / 15 LBS

Crédit de taxes municipales

CONSTRUISEZ SANS TAXES MUNICIPALES AU LAC-ÉDOUARD !

Devenez propriétaire d'une maison ou d'un chalet neuf
et profitez d'une exonération complète
de vos taxes municipales sur sa valeur pendant trois ans.

Règlement 209-2026

UN RENDEZ-VOUS AVEC LA NATURE...
LES ÉCONOMIES EN PLUS !



Municipalité de Lac-Édouard
Construire dans l'espoir

Pour plus d'informations sur notre
programme d'incitatif résidentiel :

-  Municipalité de Lac-Édouard
195, rue Principale,
Lac-Édouard (Québec) G0X 3N0
-  Téléphone : 819 653-2238
-  Courriel : info@lacedouard.ca
-  Site Web : www.lacedouard.ca

La reconnaissance est la mémoire du

Comme son prédécesseur monsieur Larry Bernier, madame Annic Bouchard a décidé de renoncer à son salaire de mairesse et de répartir ce montant à parts égales entre trois organismes de la municipalité. C'est ainsi que le tiers de sa rémunération a été remis à la P'tite École de Lac-Édouard, à ADELE (Association du développement écologique du lac Édouard) et à la Coop (Coopérative de solidarité de Lac-Édouard).

Sur les photos, ci-dessous, on voit madame Bouchard remettant un chèque de 3139,30 \$ à madame Rollande Lecours, enseignante retraitée bénévole et responsable du projet de la P'tite École, et à monsieur Dominic Amyot, trésorier de l'association ADELE. Par ailleurs, le même montant a été remis à la Coop.



Au nom de tous, un grand  madame Annic

Rappel : la deuxième cueillette des encombrants aura lieu le jeudi 10 septembre

Que sont les encombrants ? Ce sont des objets volumineux dont il faut se départir. Il peut s'agir de mobilier (exemples : divan, téléviseur, armoires, mobilier de bureau, etc.) ou d'appareils réfrigérants utilisant les halocarbures (congélateur, réfrigérateur, climatiseur, humidificateur, déshumidificateur, refroidisseur à vin, refroidisseur d'eau).



Le jour de la cueillette, placez vos objets devant votre entrée près de la rue. Il est interdit d'aller les déposer à la cabane verte située sur le chemin Côté. Avis aux contrevenants : une caméra de surveillance est installée à cet endroit et vous pourriez recevoir une amende.

Les matériaux de construction, les branches et les troncs d'arbres ne sont pas considérés comme des déchets encombrants. Vous devez les apporter vous-même au Site de transbordement de l'Agglomération de La Tuque, 1200, chemin des Pionniers, La Tuque. C'est gratuit.



Merci de votre collaboration,
Daniel Bouvier, inspecteur municipal

Mieux récupérer & composter nos matières résiduelles



819 653-2238
info@lacedouard.ca

MIEUX RÉCUPÉRER & COMPOSTER NOS MATIÈRES

En réduisant le volume de vos matières résiduelles, vous contribuez à une réduction sur votre compte de taxes!

Mieux recycler et composter vos matières, c'est diminuer le tonnage du transbordement et c'est payant! Pensez-y!

En compostant vos matières organiques, vous réduisez aussi cette quantité de poubelles à traiter, ce qui réduit les coûts liés à la gestion des déchets.

Plus on composte, moins il en coûte pour le traitement des matières résiduelles, ce qui diminue notre compte de taxes. Saviez-vous que la gestion des ordures représente environ 10 % de votre compte de taxes ?

Quoi mettre, ou ne pas mettre, dans le bac de récupération?

Contenants, emballages, imprimés. C'est tout.

Merci de rincer vos contenants

EXEMPLES DE CONTENANTS ET EMBALLAGES

- ✓ Contenant de produit d'entretien ménager
- ✓ Emballage, pot et contenant de produit alimentaire
- ✓ Boîte de carton
- ✓ Assiette et papier d'aluminium
- ✓ Emballage de mets à emporter et préparés

EXEMPLES D'IMPRIMÉS

- ✓ Journal et circulaire
- ✓ Enveloppe
- ✓ Feuille de papier
- ✓ Cahier

LES EXCEPTIONS

- Aérosols et emballages de protection en polystyrène : les apporter au point de dépôt de votre municipalité, si un tel lieu existe et si accepté. Se renseigner auprès de votre municipalité.



Matières refusées

- **Résidus domestiques dangereux** : Piles, bonbonnes de propane, ampoule, batteries automobiles, huile, pots de peinture
 - **Matériel électronique** : Ordinateurs, téléviseurs, cellulaires, petits appareils électroménagers
 - **Matières compostables** : Résidus de table, branches, mouchoirs, essuie-tout
 - **Résidus de construction** : Bois, plancher, revêtement, gypse, béton, bardeaux d'asphalte, meubles
 - **Autres** : Boyaux d'arrosage, lumières de Noël, pneus, vêtements, souliers, vaisselles, jouets, stores, cintres, tissu
- Plusieurs de ces matières doivent être disposées à l'Écocentre : 1220, chemin des Pionniers, La Tuque** (sans frais pour les citoyens de Lac-Édouard).

Chronique l'Avertisseur

BATTERIES AUX IONS DE LITHIUM

Saviez-vous que les batteries aux ions de lithium font partie des causes d'incendie en augmentation?



Lithium-ion batteries

Les 4 causes possibles d'incendie :

- **L'altération** : si l'on tente de modifier son fonctionnement ou si l'appareil subit un choc.
- **L'étouffement** : si l'on en fait une mauvaise utilisation comme placer son cellulaire sous l'oreiller pourrait occasionner une surchauffe.
- **La surcharge** : si on laisse un appareil sur la charge alors que la batterie est déjà chargée.
- **La défaillance** : il arrive parfois qu'un appareil soit simplement défaillant.

Les signes de défaillance :

- Chaleur anormale
- Déformation de la batterie
- Odeur inhabituelle
- Bruit de grésillement



Si un doute subsiste, il est recommandé d'arrêter de l'utiliser et de la remplacer ou le faire vérifier par une entreprise spécialisée.

Utilisez le bon chargeur pour le bon appareil et conservez les batteries à température ambiante dans la mesure du possible.

Entreposez les vélos, trottinettes ou planches électriques munis de batteries aux ions de lithium le **plus loin possible** de toutes les sources de chaleur.

ATTENTION : Ne jetez jamais les batteries aux lithiums ions dans le bac vert, car les piles risquent d'être endommagées et d'occasionner un incendie dans le camion ou dans l'Écocentre. Disposez-en plutôt à l'Écocentre ou encore à la mairie de Lac-Édouard.

***La prudence est de mise
et vous évitera bien des ennuis !***

Alexandre Bilodeau, T.P.I., CFEI
Directeur adjoint et chef de division prévention

VILLE DE
LATUQUE



Avant de remiser vos embarcations...

La station de lavage pour les bateaux, située sur le chemin Côté, n'est pas seulement utile pour prévenir la contamination du lac Édouard, **elle est aussi très efficace pour le nettoyage des flotteurs des pontons et des coques des embarcations lorsque la saison est terminée.**

Cette action nous a permis de constater l'efficacité du système avant de remiser notre ponton.

Annic Bouchard, mairesse



Rappel : Carte d'accès de la rampe de mise à l'eau

Au printemps dernier, alors que la barrière de la rampe de mise à l'eau au quai municipal n'était pas encore fonctionnelle, plusieurs ont pu mettre leur bateau à l'eau même s'ils n'avaient pas leur carte d'accès.

Pour éviter une mauvaise surprise cet automne lors de la sortie de votre embarcation, n'oubliez pas de faire votre demande de carte d'accès soit :

1. En remplissant le formulaire en ligne (<https://www.lacedouard.ca/file-26141>) et choisir si vous voulez recevoir votre carte par la poste à votre adresse de Lac-Édouard ou à votre adresse de résidence.
2. Venir la chercher à la Mairie ou au magasin général durant les heures d'ouverture.



Une nouvelle aventure pour Anna Bayle

Et voilà, je suis prête pour aller à la grande école !



Le mardi 1 septembre dernier, notre aînée de La P'tite École a fait son entrée à l'école des grands en première année.

L'an dernier, une intégration progressive avait été mise en place par madame Rollande : une fois par cycle de 10 jours, Anna se joignait aux deux groupes de maternelle 5 ans à l'école Jacques-Buteux dans le cadre d'un cours d'éducation physique d'une durée de 2 heures. Elle a alors eu l'occasion de se faire des amis, lesquels elle a retrouvés à la rentrée dernière.

Bravo Anna et Bon succès !

Madame Rollande

Semaine de la sécurité ferroviaire



C'est la Semaine de la sécurité ferroviaire !

Du 21 au 27 septembre 2026

Découvrez comment vous pouvez contribuer à la sécurité de votre collectivité :

Visitez cn.ca/securiteferroviaire

**Vous détectez
un danger ?**

Appelez la Police du CN
1 800 465-9239

Abattage et émondage

Pour des opérations sécuritaires, vous pouvez compter sur Pirax, une entreprise de La Tuque. Ces experts, ayant suivi leur formation à l'École forestière de La Tuque, sauront exécuter avec professionnalisme toutes les tâches reliées à l'abattage ou à l'élagage de vos arbres. N'oubliez pas que vous devez consulter M. Daniel Bouvier, inspecteur municipal, afin de savoir si vous avez besoin d'un permis.



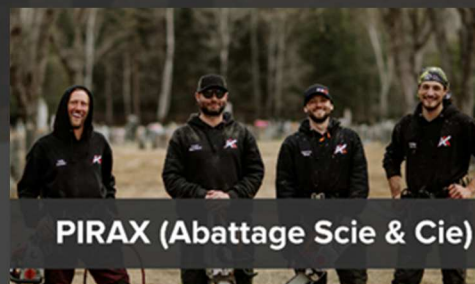
1070, rue des Acacias
La Tuque (Québec)



581-888-5795



scieciex@gmail.com



PIRAX (Abattage Scie & Cie)

Municipalité de Lac-Édouard

195, rue Principale
Lac-Édouard
G0X 3N0

Téléphone : (819) 653-2238
Courriel : agente@lacedouard.ca

Heures d'ouverture du bureau municipal
Lundi au jeudi :
9 h à 12 h et 13 h à 16 h
Vendredi : Fermé



Retrouvez-nous sur le Web :
www.lacedouard.ca

Rédaction et mise en page du Tour du Lac :

Larry Bernier
Rollande Lecours
Pierre Arseneault, directeur général
Sylvie Héon, adjointe administrative



**Venez nous rencontrer
à la bibliothèque**

Ces nouveaux livres seront disponibles dès le 20 septembre. Soyez les premiers à les réserver.



MAIRESSE

Madame Annic Bouchard
Tél. : 819-653-2238, poste 1 / Courriel : mairese@lacedouard.ca

DIRECTEUR GÉNÉRAL / GREFFIER-TRÉSORIER

Monsieur Pierre Arseneault
Tél. : 819-653-2238, poste 2 / Courriel : info@lacedouard.ca

RÉCEPTION - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Madame Sylvie Héon, Adjointe administrative
Tél. : 819-653-2238, poste 8 / Courriel : agente@lacedouard.ca

INSPECTION MUNICIPALE - PERMIS DE CONSTRUCTION

Monsieur Daniel Bouvier, Inspecteur municipal
Tél. : 819-653-2238, poste 5 / Courriel : inspection@lacedouard.ca

AGENT DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Monsieur Richard Lapointe
Tél. : 653-2238, Poste 4 / Courriel : adr@lacedouard.ca

COMPTABILITÉ

Courriel : comptabilite@lacedouard.ca

COMMIS DE BUREAU

Madame Nancy Bergeron
Tél. : 819-653-2238, poste 8 / Courriel : adjointe@lacedouard.ca



ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la prochaine assemblée régulière :

Le mardi 13 octobre 2026 à 18 h

Bienvenue à toutes et à tous !

L'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances régulières pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Dates des assemblées municipales régulières pour l'année 2026

13 janvier	14 avril	14 juillet	13 octobre
10 février	12 mai	11 août	10 novembre
10 mars	9 juin	8 septembre	8 décembre

Toutes les assemblées débiteront à 18 h.

Veuillez inscrire ces dates à votre agenda.